



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023**  
**DELIBERATION N° 20112023-002**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers représentés : 16  
Date de convocation : le 10 novembre 2023

Nombre de conseillers présents : 06  
Nombre de conseillers absents : 05

**PRÉSENTS** : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Nathalie HENNER, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Véronique MOREL, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Vanessa SEILLET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (16)

**REPRESENTES** : Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Vanessa SEILLET, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Marie-Grace CAPELLI, Roger LEVAYER a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Karine LOCATELLI a donné pouvoir à Nathalie HENNER, Marie-Aude GONON a donné pouvoir à Véronique MOREL (06)

**ABSENTS** : Romain DE WAELE, Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN (05)

**SECRETARE** : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

**OBJET : ADMISSION FINANCIERE**

**01 – ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES**

Rapporteur : Jean-Claude SARTER

Sur proposition de Mme la Trésorière, et suivant les pièces comptables justificatives jointes à sa demande, il est proposé au Conseil municipal de statuer sur l'admission en créances éteintes de différents titres de recettes émis sur :

- Le budget annexe de l'eau pour un montant total de 308.44 €
- Le budget général pour un montant de 335.52 €

Le conseil municipal autorise ces admissions en créances éteintes et dit que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses au budget annexe de l'eau et du budget général, exercice 2023, compte 6542.

POUR : 22  
Contre : 00  
Abstention : 00

## 02 – ADMISSIONS EN NON-VALEURS

**Rapporteur** : Jean-Claude SARTER

Sur proposition de Mme la Trésorière, et suivant les pièces comptables justificatives jointes à sa demande, il est proposé au Conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeurs de différents titres de recettes émis sur :

- Le budget annexe de l'eau pour un montant total de 1 375.71 €

Le conseil municipal autorise ces admissions en non-valeurs et dit que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses au budget annexe de l'eau, exercice 2023, compte 6541.

POUR : 22

Contre : 00

Abstention : 00

**Le Maire**

**Jean-Claude SARTER**



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

A Saint Laurent du Pont, le 21 novembre 2023

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Paul SIRAND-PUGNET**